

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2019

Délibération n°2019-28 portant approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 juillet 2019

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Les propos reportés page 8, sous le point 3. de l'ordre du jour « Présentation de l'École et de ses axes stratégiques », seront complétés.

Sous cette réserve, après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'ENS du 3 juillet 2019.

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 17	Pour : 21
Procurations : 5	Contre : 1
Votants : 22	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 18 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Mise en ligne le : 18 octobre 2019

Pièce jointe : procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2019

Conseil d'administration du 3 juillet 2019

En rouge : ajout suite CA du 18.10.2019

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
A. CHRISTOPHE	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
R. GLASER	Présent	C. CALAME	Présente
J.H. GRASSET	Présent		
C. STUCKEL	Présente		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
P. GALY	Présente	S. MANET	Présente
		S. PATIÈS- GORIZZA	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Présente	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Présente Représenté(e) en 2 ^{ème} partie de séance	J.-F. PINTON	Présent Représenté(e) en 2 ^{ème} partie de séance
J. KHALFA	Présent	L. ENGEL	Présente Représenté(e) en 2 ^{ème} partie de séance
M. LAIGNEAU	Présente	M. PITTET	Présente
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Présente Représenté(e) en 2 ^{ème} partie de séance
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à M. HARTOG	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAEL	Procuration à M. PITTET		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présent
N. DAIRÉ	Présent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
D. BUTIGIEG	Présent
R. CARUANA	Présent
C. LORENZI	Présent
H-A. ROY	Présent
E. SORDET	Présente

Ont également assisté à la séance :

P. GOSSELIN, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

M. ANDROUIN.

ORDRE DU JOUR

I. Election du président du conseil d'administration.....	4
II. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 14 mars 2019 et du 29 mai 2019	6
III. Présentation de l'Ecole et de ses axes stratégiques.....	7
1. Historique des dernières années	7
2. Axes stratégiques de l'ENS.....	7
3. Projet de biologie quantitative	8
4. Projet sur les Humanités à l'ENS.....	9
IV. Points financiers	11
1. Lettre d'orientation budgétaire 2020	11
2. Modification de l'architecture budgétaire	13
V. Points ressources humaines.....	14
1. Dispositifs de primes : PEDR-RIFSEEP- Prime de recherche et de responsabilité	14
2. Bilan social 2018.....	15
3. Bilan de santé et sécurité au travail 2018	16
VI. Points administratifs.....	16
1. Désignation des membres des conseils et commissions : usagers au CHSCT – conseil de discipline de l'ENS.....	16
a. Membres du CHSCT	16
b. Conseil de discipline.....	17
2. Désignation des membres du comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS (article 4 du document « Politique d'acceptation des dons à l'Ecole normale supérieure » voté par le CA du 14 mars 2019)	17
3. Désignation du représentant de l'ENS pour siéger au conseil d'administration de l'ENS Lyon.....	18
4. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de l'ENS	18
VII. Informations.....	19
1. Restauration sur le site de Jourdan.....	19
2. Lettre de mission autour de la diversité sociale.....	19
VIII. Question(s) diverse(s).....	21

La séance est ouverte à 9 heures 10.

François HARTOG souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration.

Il présente également la liste des procurations en début de séance :

J.-M. GUÉHENNO : à F. HARTOG

S. ISRAEL : à M. PITTET

I. Election du président du conseil d'administration

François HARTOG rappelle que le mandat du président du conseil d'administration s'est achevé le 1^{er} juillet 2019. Aux termes de l'article 8 du décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, le conseil d'administration élit son président parmi les personnalités extérieures pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. La présidence du conseil d'administration est incompatible avec celle du conseil scientifique. L'élection a lieu lors de la première séance qui suit la nomination des personnalités extérieures au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ; en cas de deuxième tour, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour restent en lice pour le deuxième tour. L'élection au second tour intervient à la majorité relative. Le conseil d'administration est présidé par le doyen d'âge des personnalités extérieures, membres de ce conseil, jusqu'à l'élection du président.

Après ce rappel, **François HARTOG** présente sa candidature :

« Quand il y a cinq ans, je m'étais proposé, à la suggestion de Marc Mézard, pour présider le conseil d'administration, j'avais mis en avant la dette que j'estimais avoir à l'égard de l'institution où j'avais eu la chance d'engager ce qui allait devenir ma vie d'enseignant et de chercheur. C'était, en somme, boucler la boucle, en revenant, pour finir, vers l'institution de mes commencements, en essayant de la faire profiter de l'expérience que j'avais pu acquérir à l'université, puis à l'EHESS. Cela reste toujours vrai, et l'est même encore un peu plus aujourd'hui.

Nulle nostalgie ne motivait ni ne motive ma démarche, d'autant moins que l'École que j'ai connue comme élève et celle d'aujourd'hui n'ont plus grand rapport. Elle s'est engagée résolument dans la voie de devenir de plus en plus une institution formant à la recherche par la recherche. Aussi s'est-elle beaucoup transformée ces dernières années, et elle est appelée à se transformer encore.

C'est justement là la seconde raison (non plus personnelle et anecdotique) qui motive ma proposition de présider ce nouveau Conseil. En effet, l'École a engagé un pari : celui de Paris Sciences et Lettres. Pari résolu, mais lucide. Les termes de départ n'ont pas été choisis par l'École, mais bien par la tutelle, l'Etat. Ce sont les Comues. Dans ce cadre nouveau, l'École a décidé de jouer un rôle moteur dans la construction d'une institution dite expérimentale, car elle y voit un moyen de faire des choses qu'elle ne pouvait pas faire, et d'en faire mieux d'autres : des nouvelles. C'est ce choix stratégique que le précédent Conseil a accompagné tout au long de son mandat, et c'est encore ce pari que ce Conseil aura à accompagner avec attention. Si le pari n'est pas sans risques, l'enjeu est considérable, puisqu'il s'agit de la place de l'École et de PSL dans la recherche internationale au XXI^e siècle, rien de moins. En outre, le directeur va vous faire part de dossiers nouveaux et importants, que le Conseil aura à suivre, en particulier celui de l'ouverture sociale. Accompagner quelque temps encore ces transformations est ce qui justifie, à mes yeux, de briguer l'honneur de présider notre Conseil ».

Aucun autre candidat ne se propose pour briguer la présidence du conseil d'administration.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets et au dépouillement de l'urne en séance, les membres du conseil d'administration approuvent la nomination de François HARTOG comme président.

Nombre de votants : 25 Pour : 19 Contre : 4 Abstention(s) : 2

François HARTOG remercie ensuite le conseil d'administration :

« Merci de votre confiance. Un mot avant que nous nous mettions au travail. Pour que chacun puisse s'exprimer, quand il le souhaite, il est nécessaire que les interventions et questions soient formulées de façon aussi concise et précise que possible. L'ordre du jour d'aujourd'hui est copieux (et ce sera, en réalité, toujours le cas !). Il y manque, malgré tout, un point auquel nous tenons. À chaque séance, en effet, intervient la présentation d'un département, d'un laboratoire, d'un projet de recherche, en mettant avant tout l'accent sur le contenu scientifique et les enjeux intellectuels engagés.

Cette respiration intellectuelle est utile pour que les administrateurs sachent mieux ce que sont les recherches en train de se faire à l'École. Mais il y a plus, c'est l'autre versant de ce que nous examinons et votons, si je puis dire, quotidiennement, c'est donc aussi la vraie justification de ce travail, ingrat parfois, mais indispensable, auquel vous avez généreusement accepté de consacrer de votre temps ».

François HARTOG annonce que les prochaines réunions du conseil d'administration se tiendront le 18 octobre 2019, le 10 décembre 2019, le 13 mars 2020 et le 3 juillet 2020.

[Arrivée d'un membre du conseil d'administration, ce qui porte à 24 le nombre des présents]

II. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 14 mars 2019 et du 29 mai 2019

François HARTOG appelle les demandes de correction.

Jean-Louis HALPÉRIN remarque que le procès-verbal du 29 mai 2019 ne mentionne pas le refus de prendre part au vote exprimé par une majorité de membres du comité technique lors de l'approbation des statuts de l'Université PSL. Il demande si le conseil d'administration a bien été informé de ce refus.

François HARTOG confirme que le conseil d'administration en a été informé et que le procès-verbal sera complété sur ce point.

Dans le procès-verbal du 14 mars, **Raphaël GLASER** remarque une coquille en ce qui concerne le « suivi de l'engagement décennal ». Le nombre de votants figure bien dans l'encadré mais il est mentionné « 0 pour ; 0 contre ; 0 abstention » en ce qui concerne les votes. **Mme PITTET** demande également que ses propos p. 15 soient complétés.

François HARTOG prend note de ces remarques et dit que le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2019 sous réserve des modifications demandée.
Nombre de votants : 26 Pour : 17 Contre : 0 Abstention(s) : 9

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 mai 2019 sous réserve de l'ajout demandé.

Nombre de votants : 26 Pour : 17 Contre : 0 Abstention(s) : 9

III. Présentation de l'École et de ses axes stratégiques

Marc MÉZARD propose de rappeler les grands axes stratégiques de l'ENS suite à l'installation du nouveau conseil.

Forte de sa longue histoire, l'École normale supérieure se classe au premier rang mondial pour le nombre de prix Nobel et de médailles Fields attribués rapporté au nombre d'étudiants. L'École est devenue l'un des très grands pôles de la recherche d'excellence en France. Les nombreux contrats de recherche ERC obtenus ces dernières années attestent la vitalité de sa recherche. Environ 10 % des ERC françaises sont portées par d'anciens élèves de l'École et 10 % des ERC françaises sont abritées par des laboratoires de l'ENS.

L'École a fait le choix stratégique depuis 2011 de participer à la construction de l'Université PSL. Après une période probatoire de cinq ans, le jury IDEX a refusé la labélisation considérant que, malgré la qualité de la recherche et de la formation, l'ensemble souffrait d'une gouvernance insuffisamment structurée. Consécutivement à ce refus, une nouvelle stratégie a été élaborée par PSL sur la base d'un établissement qui, tout en préservant les spécificités de chacun des membres, serait doté d'une stratégie commune en matière de recherche, de formation et de valorisation de la recherche. C'est pourquoi PSL s'est construite sur la base d'un système d'établissements-composantes – montage inexistant en 2016-2017 – qui permet désormais à chacun des partenaires de conserver sa personnalité morale et juridique et d'assurer la cohérence des décisions prises au niveau de PSL. L'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a permis cette évolution du cadre juridique.

PSL est composée de l'École normale supérieure, de l'Observatoire de Paris, de l'Université Paris Dauphine, de trois écoles d'ingénieurs (MINES ParisTech, ESPCI Paris, Chimie ParisTech), de l'École nationale des chartes, de l'École Pratique des Hautes Études, et enfin de l'Institut Curie et du Collège de France qui en sont membres associés. Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique a fait part de son souhait de rejoindre PSL en tant qu'établissement-composante : ce projet a été validé par ses conseils mais reste soumis à l'accord de son ministère de tutelle.

Quatre autres établissements associés pourraient à terme rejoindre l'Université PSL à savoir l'école des arts décoratifs, l'école des beaux-arts, le conservatoire national de musique et la FEMIS.

La participation de l'ENS à PSL lui permet d'atteindre une taille critique, d'améliorer sa visibilité et de participer à des recherches majeures comme par exemple, le projet PRAIRIE dans le domaine de l'intelligence artificielle. PSL offre également un lieu d'expérimentation permettant de tester de nouvelles voies comme le doctorat SACRe à destination des artistes ou encore, le nouveau premier cycle CPES.

Marc MÉZARD revient ensuite sur la structuration de la formation à l'ENS qui regroupe trois populations d'étudiants : les normaliens, les doctorants et les mastériens.

La formation des normaliens constitue la raison d'être de l'ENS. Trois voies de concours existent pour le recrutement :

- Les normaliens élèves admis sur la base d'un concours après une formation en classes préparatoires. Environ 200 élèves sont ainsi recrutés chaque année et bénéficient du statut d'élève fonctionnaire stagiaire. Ils souscrivent à ce titre un engagement décennal : ils doivent exercer une activité professionnelle dans la fonction publique pendant dix ans en contrepartie de leur traitement. Les quatre années d'études sont décomptées au titre de cet engagement.
- Les normaliens étudiants admis sur la base d'un concours avec une phase d'admissibilité appréciée sur dossier et des épreuves d'admission qui varient suivant les départements. Cette voie complémentaire de recrutement permet de diversifier le profil des normaliens. Environ 140 étudiants sont ainsi recrutés chaque année.
- Les étudiants internationaux admis sur la base du concours de la Sélection internationale. Au nombre d'une vingtaine chaque année, ils perçoivent une bourse d'études pour les trois années de leur formation.

L'École compte également 480 doctorants (contre 20 seulement en 2012), preuve d'une politique volontariste visant à faire de l'École normale supérieure un véritable pôle de recherche. L'ENS n'était dotée initialement d'aucun contrat doctoral mais, à l'issue d'une négociation âpre, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a attribué 38 contrats doctoraux sur trois ans aux centres de recherche. L'École dispose par ailleurs de 137 contrats doctoraux spécifiques pour les normaliens.

Des masters PSL, dont plusieurs « opérés » par l'ENS, seront ouverts à partir de la rentrée 2019.

L'ENS s'est engagée dans une rénovation profonde de la gestion de ses ressources humaines avec la création d'emplois qualifiés pour les fonctions supports et de soutien. L'École maintient ses campagnes de recrutement d'enseignants-chercheurs malgré des budgets contraints. Elle a par ailleurs fait preuve de créativité avec la création en 2013 du titre de professeur attaché, un dispositif qui permet à 47 chercheurs de consacrer à l'enseignement un tiers du temps de leur service. Ce dispositif dynamise l'École en intégrant des chercheurs dans sa formation et, fort de son succès, il devrait prochainement être étendu à PSL.

L'ENS a également créé le titre de professeur junior sur la base d'un contrat à durée déterminée de moins de six ans. Ce dispositif s'adresse essentiellement aux post-doctorants capables de devenir enseignants-chercheurs à l'issue de la période contractuelle. L'École s'engage moralement à transformer le contrat initial en CDI à condition que le professeur junior réponde aux attentes ayant motivé son recrutement.

Marc MÉZARD dit que ce dispositif, qui avait fait l'objet de longs débats tant au conseil scientifique qu'au conseil d'administration, est actuellement dans les mains des départements.

La présentation par **Yves LASZLO** et **Frédéric WORMS** de deux initiatives récentes illustre la vitalité de l'École :

Yves LASZLO présente brièvement le projet de biologie quantitative qui, par la voie d'approches expérimentales et de modélisations, vise à établir un modèle de prédiction de l'évolution du vivant. Cette démarche mobilise les évolutions de l'imagerie et de la microscopie qui offrent des capacités de mesure sans équivalent. Elle s'appuie également sur la révolution génétique et sur les innovations constatées dans le traitement des données. Ce projet permet de proposer une formation transdisciplinaire : les élèves renforcent leur capacité à interagir avec les autres sciences tout en

confortant leur socle disciplinaire d'origine. Cette initiative se matérialisera par la création d'un institut de biologie quantitative pluridisciplinaire, piloté par Massimo VERGASSOLA.

Frédéric WORMS présente ensuite un projet phare dans le domaine des Humanités. Les Humanités – issues du vocable anglais *humanities* pour lettres et sciences sociales en français – recouvrent des domaines très divers invitant à affiner la définition. L'École organisera un colloque en janvier 2020 afin de relier les disciplines classiques des lettres et sciences sociales aux questions plus contemporaines. PSL a par ailleurs mis en place le Master Humanités pour reconnaître les parcours clés de l'ENS (langues, arts, littérature, sciences politiques, sciences de l'antiquité). Translitterae est l'une des deux écoles universitaires de recherche labélisées lors du premier appel à projets, avec Front-Cog pour les sciences cognitives. L'ensemble forme un ensemble cohérent tout en assurant le renouvellement des disciplines.

Pour achever cette présentation institutionnelle, **Marc MÉZARD** informe que tous les établissements-composantes de PSL ont désormais modifié leurs statuts à l'exception de Chimie ParisTech dont le vote du conseil interviendra en juillet. Un décret sera publié à l'issue de ce processus dans l'objectif d'une installation de PSL au 1^{er} janvier 2020. PSL sera audité par le jury IDEX à l'automne 2020 en vue d'obtenir la certification et les fonds nécessaires à son fonctionnement.

François HARTOG demande si cette présentation appelle des questions.

Suite à une question posée par **Chloé CALAME** qui s'enquiert du statut des étudiants mastériens à l'ENS, **Marc MÉZARD** précise que, comme tous les mastériens en France, ceux-ci ne seront pas rémunérés car ils ne sont pas salariés.

Stella MANET demande, au nom des directeurs des départements de l'école, plus d'informations au sujet de cette catégorie et notamment le nombre de mastériens que l'École envisage d'accueillir.

Marc MÉZARD répond que l'information sera apportée lors de la prochaine séance du conseil d'administration car les jurys ne se sont pas encore tous tenus. A l'heure actuelle, seules des projections basées sur des estimations ont été faites.

Raphaël GLASER constate que les documents d'information concernant les axes stratégiques, le rapport d'autoévaluation et les recommandations du HCERES n'évoquent pas la situation des mastériens. Ils prévoient en revanche des efforts au cours du prochain « quinquennal » en direction des normaliens, élèves comme étudiants. L'accueil de 1 000 mastériens annoncé à la commission des études (contre 2 400) représente une baisse importante qui n'a pas été justifiée. Dans le sens des mesures prises par le passé pour harmoniser la situation des étudiants normaliens avec celle des élèves, le HCERES plaide pour un égal accès à l'ensemble des ressources de l'école quel que soit le statut de l'usager. Il s'agit de favoriser le sentiment d'appartenance à la même école. M. GLASER souhaite connaître les suites données à ces recommandations du HCERES.

Marc MÉZARD rappelle que la convergence des statuts de normaliens élèves et étudiants initiée par la direction s'était heurtée à quelques oppositions internes en 2012. La réforme avait néanmoins pu aboutir à l'exception du statut d'élève fonctionnaire stagiaire réservé aux élèves. L'École normale supérieure a pour principale mission d'assurer la formation des normaliens ce qui justifie l'attribution par l'État de la dotation : les usagers non normaliens ne bénéficient donc pas des mêmes prestations. L'ENS a veillé à ce que les mastériens puissent accéder à certaines aides en attendant que PSL mette en place une structure d'accueil, d'inscription et d'accompagnement. M. MÉZARD explique que la différence de traitement résulte de situations différentes et réfute l'existence de toute « discrimination ». Il rappelle que les mastériens comme les normaliens ont accès aux restaurants universitaires parisiens. La capacité d'accueil du « POT » est arrivée à saturation car ce restaurant accueille également le personnel de l'ENS. L'École doit par ailleurs prendre en charge un surcoût de près de 8 euros par repas. L'ensemble de ces éléments conduit à suspendre pour l'instant l'accès

subventionné du restaurant aux mastériens mais la situation n'est pas figée : cette décision pourrait être à nouveau discutée lorsque le nombre des usagers concernés sera connu.

Marianne LAIGNEAU signale que les *alumni* soutiennent les orientations stratégiques de l'École et attire l'attention sur plusieurs points de vigilance. Il lui semble nécessaire de veiller au niveau d'exigence du recrutement des normaliens qu'il convient d'harmoniser. Le concours étudiant ne doit pas se substituer à celui qui permet de recruter les élèves fonctionnaires en cas d'échec. L'École doit suivre la carrière des normaliens en identifiant les parcours professionnels et les accompagner dans le déroulement de carrière. Mme LAIGNEAU se félicite que l'ENS puisse contribuer à la formation des mastériens mais elle rappelle que la mission première de l'École réside dans la formation des normaliens. L'existence de parcours différents n'engendre aucune discrimination. L'association des *alumni* n'accueille pas de mastériens par exemple.

Marc MÉZARD rappelle que le concours des normaliens étudiants en lettres a été réformé en 2019 tandis que le concours des normaliens étudiants en sciences sera revu en 2020.

Jean KHALFA s'interroge sur les raisons qui expliquent la faible proportion d'étudiants étrangers par rapport à d'autres institutions similaires internationales.

Marc MÉZARD confirme que, même si la sélection des normaliens étudiants a permis d'ouvrir le recrutement, seuls 20 étudiants ont intégré l'ENS par la voie de la Sélection internationale. 60 % du recrutement intervient à partir des classes préparatoires aux grandes écoles qui ne bénéficient pas d'une visibilité internationale suffisante pour attirer les étudiants étrangers. L'impossibilité d'acquérir le statut d'élève fonctionnaire compte au nombre des obstacles administratifs qui peuvent également empêcher certains de se former à l'ENS.

Revenant sur l'accès des mastériens à la restauration étudiante, **Jean-Louis HALPÉRIN** remet à la direction de l'école un document faisant état de la protestation unanime des enseignants chercheurs du parcours Histoire transnationale du master Humanités. Il demande à ce qu'il soit annexé au procès-verbal de séance. Le refus d'accès du POT aux mastériens engendre un sentiment de discrimination et soulève un vrai débat : cette question devrait être de nouveau débattue lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Marc MÉZARD affirme qu'elle le sera mais qu'il sera également question de choix budgétaires. D'autre part, il rappelle que tous les étudiants, quel que soit leur statut, accèdent aux restaurants universitaires au même tarif.

Jean-Louis HALPÉRIN insiste sur le fait que 18 enseignants chercheurs de ce master ont considéré qu'il s'agit bien de discrimination à l'unanimité.

Marc MÉZARD se dit prêt à les recevoir pour leur expliquer pourquoi leur argument est faux.

Même si la restauration étudiante peut sembler anecdotique, **Chloé CALAME** se dit favorable à ce que ces étudiants bénéficient de conditions d'accès à la restauration interne identiques à celles des normaliens, ce qui serait d'autant plus justifié que la pause méridienne se réduit parfois à 45 minutes, laissant ainsi peu de temps pour se rendre dans un autre restaurant, même situé à proximité.

Yves LASZLO trouve ce débat surréaliste et rappelle que la restauration universitaire représente une mission nationale dévolue au CROUS en principe. D'autres solutions de restauration existent à proximité de l'ENS car le POT accueille également le personnel de l'École. Il ne peut être envisagé d'ouvrir plus largement son accès en particulier pour des questions de coût et de saturation sachant, par ailleurs, que PSL a obtenu pour ses étudiants le droit d'accéder à l'intégralité des restaurants du CROUS.

Jean-Yves MÉRINDOL souligne qu'aucune autre école en France ne gère de restauration étudiante.

Marc CRÉPON dit que le Master de philosophie a enregistré 250 demandes d'inscription en M1 pour une capacité d'accueil de 90 usagers auxquelles s'ajoutent 65 demandes pour un passage de M1 en M2. Il alerte sur le fait que cette question sur la restauration étudiante pourrait conduire à revoir à la baisse la capacité d'accueil d'étudiants en master dès lors que l'accès au POT serait ouvert à tous les mastériens inscrits à l'ENS.

François HARTOG propose de clore cette discussion.

Chloé CALAME insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet important qui touche la moitié de la population des élèves et que la question ne concerne pas simplement l'accès au POT mais s'étend à toutes les ressources qui ne sont pas actuellement accessibles aux mastériens. Elle estime logique que ces derniers aspirent à des conditions d'études similaires aux normaliens, puisqu'ils obtiennent le même diplôme en fin de cursus.

Christian LORENZI répond que ces populations n'obtiennent pas le même diplôme et ne rentrent pas par le même examen ou concours : il est très important de le clarifier.

Emmanuelle SORDET fait remarquer que les usagers de l'ENS ont tous accès à la bibliothèque dans les mêmes conditions.

IV. Points financiers

François HARTOG donne la parole à Laurence CORVELLEC pour la présentation des points financiers.

1. Lettre d'orientation budgétaire 2020

Laurence CORVELLEC présente les hypothèses retenues pour la construction du budget 2020. Les encaissements s'élèvent à 125,5 M€ pour le budget initial 2020 contre 115,8 M€ pour le budget initial 2019, soit une hausse de 9,7 M€. Les dépenses s'établissent à 129,6 M€, soit une hausse de 8,9 M€ par rapport au budget initial 2019. Il serait constaté un déficit de - 4,1 M€ sur la base de ces prévisions. Le déficit budgétaire atteint -3,7 M€ hors opérations fléchées. Celles-ci peuvent se trouver en déficit ponctuellement mais elles finissent par s'équilibrer de façon pluriannuelle. Le déficit estimé ne présente aucun risque majeur pour l'établissement compte tenu du niveau prévisionnel de trésorerie pour 2019 (27,6 M€).

La lettre d'orientation budgétaire fixe également les priorités de l'École. Elles couvrent pour 2020 la mise en place des programmes gradués et masters ainsi que le recrutement de personnels d'enseignement et de recherche. Une attention particulière sera portée aux recrutements transdisciplinaires conformes aux axes stratégiques (sciences des données, biologie quantitative, etc.). 44 chercheurs du CNRS bénéficient actuellement du statut de professeurs attachés, il est étendu à l'Inria (une extension à l'Inserm est à l'étude) : une campagne sera lancée comme les années précédentes.

Le développement du mécénat et des partenariats figure parmi les autres priorités de l'École pour 2020. L'ENS entend développer ses interactions avec le monde socioéconomique conformément à sa stratégie de diversification des ressources et d'ouverture. Huit chaires de mécénat ainsi que plusieurs partenariats avec le monde socioéconomique ont ainsi été mis en place. La fondation de l'ENS, comme levier pour cette activité, a entrepris depuis 2018 une campagne de levée de fonds visant à augmenter les dons de particuliers et de financeurs plus institutionnels dans le but d'accroître le rayonnement de l'École, y compris à l'étranger.

Laurence CORVELLEC ajoute que les contrats doctoraux spécifiques normaliens sont gérés directement par l'ENS depuis 2017. La tutelle souhaite connaître à ce titre la répartition des contrats entre l'Ile-de-France et la province. L'école a demandé au ministère que le financement des contrats soit transféré en socle à l'ENS tout en conservant les objectifs de répartition sur le territoire, une démarche commune pour toutes les écoles normales.

En ce qui concerne la gestion des concours et de la scolarité normalienne, **Laurence CORVELLEC** indique que les priorités en 2020 consistent à déployer les outils de pilotage des concours d'entrée des normaliens, à assurer la mise en place de la nouvelle application de gestion des heures d'enseignement, des vacances et des heures complémentaires, ainsi qu'à mettre en place de nouvelles bourses pour les normaliens étudiants.

La lettre d'orientation budgétaire 2020 mentionne également la coordination et la mutualisation avec la lettre d'orientation budgétaire de PSL. L'ENS attend une proposition du groupe de travail réunissant les directeurs des bibliothèques pour définir une nouvelle trajectoire de moyens en faveur de la documentation électronique au niveau de PSL. L'ENS souhaite contribuer au service mutualisé Sport PSL piloté par Dauphine. L'École s'est également engagée à développer un service mutualisé de prévention psychologique pour les étudiants et à soutenir le développement du Welcome Desk en faveur des enseignants-chercheurs internationaux. Il convient par ailleurs d'examiner d'autres offres techniques en lieu et place du CRM actuel qui ne semble pas très approprié pour la sélection. Dans le domaine du numérique, les moyens consacrés au système d'information seront augmentés en vue 1/d'une convergence avec la mise en place d'un espace de travail pour les étudiants et les personnels et 2/ du développement d'un outil de mutualisation pour la gestion des salles.

Les priorités 2020 portent également sur les ressources humaines et le programme immobilier. La nouvelle modalité de gestion des contrats doctoraux PSL, affectés aux laboratoires de l'ENS, conduira l'École à employer 24 doctorants (sur subvention PSL) portant à 840 k€ la masse salariale du fait du transfert de gestion.

La baisse du taux de consommation des emplois d'enseignants-chercheurs tient à la récupération progressive de postes de professeurs d'universités gérés par certaines universités franciliennes auparavant (13 postes) et à des procédures de recrutement assez longues en particulier pour des profils complexes. L'activité croissante de toutes les entités de l'École entraîne également un renforcement des fonctions administratives et techniques pour assurer les activités de recherche, de pédagogie, de pilotage et de vie du campus dans de bonnes conditions. Ce besoin de renfort pourrait se traduire par la transformation de trois postes d'enseignants du second degré en fonctions support de catégorie A. Enfin, l'École poursuivra enfin son effort de repyramidage des postes BIATSS en 2020 et 2021.

Laurence CORVELLEC propose de ne pas s'attarder sur les mesures salariales qui font l'objet d'un point spécifique inscrit à l'ordre du jour. Une enveloppe de 100 k€ pourrait être inscrite au budget 2020 afin de soutenir la réalisation du plan d'action Qualité de vie au travail. PSL souhaite obtenir le Label HRS4R d'ici le premier trimestre 2021 ce qui suppose une procédure de recrutement transparente fondée sur l'appréciation des mérites et la valeur des candidats, la production d'outils de communication interne ainsi que la mise en place de dispositifs permettant l'accompagnement professionnel des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Pauline GALY s'étonne que l'ENS choisisse de financer l'association sportive de Dauphine alors qu'elle ne participe pas au financement du bureau des sports de l'ENS.

Laurence CORVELLEC répond que l'École met le gymnase à la disposition du bureau des sports de l'ENS. Les flux financiers générés par l'activité du bureau ne sont pas encaissés par l'École qui verse en revanche une subvention au COF pour différents secteurs.

Marc MÉZARD ajoute que plusieurs demandes de subvention formées par le BDS ont reçu un accueil favorable par le passé. Une telle demande formée au titre de 2019 sera examinée après concertation entre l'administration et le BDS sachant qu'une subvention récurrente pourrait également être examinée.

Jean-Yves MÉRINDOL souhaite connaître l'impact de la lettre d'orientation budgétaire de PSL sur celle de l'ENS.

Laurence CORVELLEC explique que la lettre d'orientation budgétaire de PSL est construite avec tous les établissements-composantes suivant un processus partagé. Les orientations définies en commun s'appliquent ensuite à l'ensemble du périmètre PSL.

Raphaël GLASER demande si les étudiants étrangers seront exonérés des frais d'inscription à partir de la rentrée prochaine. Il souhaite également connaître les actions qui permettront d'augmenter le montant des bourses à l'avenir puis il demande que soit comparé le montant des subventions aux mastériens (à hauteur de 20.000 euros) avec celui des subventions aux normaliens (GPS, tutorat, partenariats internationaux, etc.).

Laurence CORVELLEC indique que les ressortissants étrangers (hors UE) s'inscriront à ce stade selon les modalités habituelles.

Marc MÉZARD ajoute que la prochaine campagne de mécénat permettra d'augmenter les bourses des normaliens d'environ 30 %.

Laurence CORVELLEC rappelle que la lettre d'orientation budgétaire détermine les priorités 2020, les moyens dévolus aux mastériens relèvent pour l'essentiel du budget initial. La subvention de 20.000 euros ne traduit donc pas tout l'investissement de l'École en direction des mastériens.

Nicolas CHÉRON s'étonne de l'augmentation de 20 % des frais de gestion des contrats de recherche.

Laurence CORVELLEC explique que cette augmentation résulte d'un changement de comptabilisation des frais en question.

Chloé CALAME déplore la création d'une chaire avec Thalès. Elle souhaite que les partenariats contraires aux valeurs humanistes de l'École ainsi que les dons « douteux » soient refusés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2020 présentée.

Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention(s) : 0

2. Modification de l'architecture budgétaire

Rénald CARUANA souligne la complexité de l'architecture budgétaire actuelle en ce que celle-ci n'est calquée ni sur le schéma organisationnel de l'École, ni sur l'architecture des logiciels utilisés pour la gestion des ressources humaines et de la paye. Elle ne permet pas non plus de disposer d'une vision du budget par laboratoire et par service. Le projet présenté consiste donc à passer d'une architecture par activité à une architecture qui reflète davantage l'organigramme de l'École. Cette modification permettra de simplifier la construction budgétaire et le pilotage de l'établissement, de compléter la vision par département par une vision par laboratoire et par service. La vision par activité restera possible au moyen des codes destinations LOLF.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification de l'architecture budgétaire 2020 présentée.

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention(s) : 0

La séance est suspendue à 11 heures 45 pour reprendre à 12 heures 05.

V. Points ressources humaines

1. Dispositifs de primes : PEDR-RIFSEEP- Prime de recherche et de responsabilité

Hubert-Alexandre ROY explique que, conformément à sa politique de soutien et de reconnaissance de ses personnels, l'ENS propose : la revalorisation des primes statutaires pour l'ensemble des personnels BIATSS titulaires, la revalorisation des taux de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour les enseignants-chercheurs ainsi que la création d'une prime de responsabilité et de recherche.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été appliqué aux trois filières administratives et techniques entre 2016 et 2018, il est désormais proposé de revaloriser la valeur de l'IFSE pour tous les corps et tous les groupes à partir de septembre 2019 à hauteur de 35 euros pour les agents relevant de la catégorie C, de 40 euros pour ceux relevant de la catégorie B et de 45 euros pour ceux relevant de la catégorie A.

L'augmentation sera calculée sur la base du plancher du groupe d'appartenance de la fonction occupée par l'agent en cas de promotion de grade. Les augmentations mensuelles seront de :

- 50 euros pour les IGR et les conservateurs ;
- 45 euros pour les Attachés, IGE et Bibliothécaires ;
- 40 euros pour les ASI ;
- 35 euros pour les Techniciens et les BIBAS ;
- 30 euros pour les corps de Catégorie C.

Hubert-Alexandre ROY rappelle que la PEDR est attribuée de plein droit aux lauréats d'une distinction scientifique visée par un arrêté ministériel ainsi qu'aux personnels placés en délégation auprès de l'IUF. Les autres enseignants-chercheurs candidatent lors d'une campagne qui débouchera sur des attributions individuelles conformément aux avis de l'instance nationale (le CNU) après avis du conseil scientifique restreint. Les majorations proposées aujourd'hui oscillent entre 27 % et 39 %.

Dans le cadre du renforcement de certains axes stratégiques du projet d'établissement, l'ENS propose également de compléter les dispositifs existant en matière indemnitaire en se dotant d'un dispositif de primes pour la participation à certaines opérations de recherche, la coordination scientifique, pédagogique ou encore, la prestation de service. Tout agent participant à l'exécution d'un contrat de recherche ou prenant des responsabilités institutionnelles sera éligible à la prime de recherche et de responsabilité (plafond : 10.000 euros) financée soit par le budget recherche en cas d'autofinancement, soit par la subvention de l'État *via* le budget de l'Ecole. Une enveloppe de 40.000 euros est prévue au budget 2020 pour répondre à ce besoin.

Nicolas CHÉRON constate un écart entre la revalorisation du RIFSEEP (de l'ordre de 10-12 %) et celle de la PEDR (de l'ordre de 30 %).

Hubert-Alexandre ROY explique que l'augmentation s'analyse à l'aune des régimes statutaires préexistants or, la prime annuelle d'un enseignant-chercheur est de 1.296 euros par an alors que le RIFSEEP d'un BIATSS ou d'un ingénieur de recherche est de 6.000 euros.

Chloé CALAME souhaite connaître les modalités d'attribution de la nouvelle prime de responsabilité et de recherche.

Hubert-Alexandre ROY répond que le directeur de la structure, au terme de discussions en conseil d'administration restreint, aura à fixer le montant de la prime en fonction du financement et des réalisations.

Jean-Louis HALPÉRIN précise que ce projet a été approuvé unanimement par le comité technique au terme d'une large concertation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification du barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche présenté applicable à compter de septembre 2019, l'évolution du dispositif d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) présenté applicable à compter de septembre 2019 ainsi que le dispositif indemnitaire de recherche et de responsabilité à l'ENS présenté.

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention(s) : 0

2. Bilan social 2018

Hubert-Alexandre ROY rappelle que le comité technique a approuvé à l'unanimité le bilan social 2018. En dehors de la masse salariale, les indicateurs présentés ne tiennent pas compte des 776 élèves de l'École.

Le taux de consommation des emplois en 2018 dépasse celui de 2017 pour atteindre 97,2 %. Il existe une surconsommation des emplois financés sur ressources propres due à une sous-estimation des recrutements dans le cadre des conventions de recherche. Il n'a pas été nécessaire d'acter une correction en cours d'année car le plafond global de l'ENS a bien été respecté.

Les effectifs se composaient en 2018 de 49 % de personnels d'enseignement et de recherche et de 51 % de personnels BIATSS. Les effectifs de l'École relèvent à 71 % de la catégorie A, à 12 % de la catégorie B et à 17 % de la catégorie C. La part des agents de catégorie B augmente légèrement au détriment de celle des agents relevant de la catégorie C sous l'effet de la politique de repyramidage.

43 agents (65 % de femmes et 35 % d'hommes) travaillent à temps partiel.

L'année 2018 permet d'enregistrer 5 promotions de grade des personnels enseignants, soit un taux de promotion de 8,6 %. Plusieurs actions incitatives ont été déployées en 2019 afin de mobiliser les personnels à candidater selon différentes modalités de promotion. Le bilan social 2019 devrait pouvoir en témoigner (à hauteur de 16 promotions sous réserve de confirmation). 3 agents contractuels ont été CDIés et 7 agents contractuels ont été titularisés en 2018.

La masse salariale a augmenté de 5,48 % entre 2016 et 2018, et de 23,33 % sur ressources propres ce qui témoigne du dynamisme de la recherche à l'École.

La rémunération mensuelle nette médiane des agents à l'ENS s'élève à 1 935 euros en 2018, 2 241 euros pour les fonctionnaires et 1 704 euros pour les contractuels. Les primes représentent 10 % de la rémunération brute des agents.

558 stages de formation ont été proposés et 310 agents ont été formés en 2018. Les dépenses globales de formation se sont élevées à 167.271 euros.

31 accidents du travail ont été enregistrés, soit 17 accidents de service et 14 accidents de trajet auxquels correspondent 438 jours d'arrêt de travail. Les responsables des services sensibilisent les personnels à déclarer systématiquement tout accident, y compris de trajet, ce qui peut expliquer cette hausse.

Frédérique FLECK souhaite connaître la répartition hommes/femmes pour l'attribution des primes. Elle demande que d'une manière générale, la question de l'égalité soit plus souvent prise en compte à des fins informatives.

Marc MÉZARD rejoint cet avis et estime que le bilan social gagnerait à être enrichi par ces informations.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le bilan social 2018 présenté.

Nombre de votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention(s) : 0

3. Bilan de santé et sécurité au travail 2018

Laurence CORVELLEC explique que le bilan santé et sécurité au travail 2018 a été approuvé le 28 mai 2019 par le CHSCT ; il est transmis au conseil d'administration pour information.

Elle salue Hubert-Alexandre ROY qui quitte ses fonctions après avoir exercé comme DRH pendant six ans à l'ENS et le remercie chaleureusement pour son investissement et son implication au service de l'École.

VI. Points administratifs

1. Désignation des membres des conseils et commissions : usagers au CHSCT – conseil de discipline de l'ENS

a. Représentants des usagers au CHSCT

Les représentants des usagers au conseil d'administration ont désigné à l'unanimité les personnes suivantes pour siéger au CHSCT de l'ENS :

1. Titulaire : **Élvire PINEDA**

Suppléant.e : Élise MULLER

2. Titulaire : **Raphaël GLASER**

Suppléant.e : Pauline GALY

b. Représentants au conseil de discipline***b.1. Désignation de représentants au conseil de discipline compétent à l'égard des élèves*****b.1.1. Personnels d'enseignement et de recherche**

Après en avoir délibéré, les représentants des personnels d'enseignement et de recherche au conseil d'administration ont choisi à l'unanimité pour siéger au conseil de discipline :

1. Jean-Louis HALPÉRIN
2. Frédérique FLECK

b.1.2. Représentant les élèves (suppléant)

Après en avoir délibéré, les représentants des élèves au conseil d'administration ont choisi pour siéger au conseil de discipline, comme membre suppléant :

3. Léonore DARROBERS

b.2. Désignation de représentants des usagers au conseil de discipline compétent à l'égard des étudiants et mastériens

Le tirage au sort réalisé en séance a permis de désigner pour siéger au conseil de discipline compétent à l'égard des étudiants :

1. Julie ISSARTEL (membre titulaire, étudiante)
2. Emmanuelle GRASSET (membre titulaire, étudiante)
3. Massil HIHAT (membre suppléant, étudiant)

2. Désignation des membres du comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS (article 4 du document « Politique d'acceptation des dons à l'École normale supérieure » votée par le CA du 14 mars 2019)

Laurence CORVELLEC rappelle que le conseil d'administration a adopté une politique d'acceptation des dons le 14 mars 2019. Il est proposé de désigner deux membres chargés de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons.

Stella MANET et Marie PITTET se portent candidates.

Les deux membres du conseil d'administration amenés à siéger au comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS désignés à l'unanimité sont :

1. Marie PITTET
2. Stella MANET

Laurence CORVELLEC fait part de l'inscription d'un point additionnel à l'ordre du jour relatif à la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer le règlement intérieur de l'université PSL. Les travaux doivent commencer le plus rapidement possible. Le directeur général des services de PSL, Cédric PRUNIER et celui de l'ESPCI, Régis ROSMADE, y participeront aux côtés du conseiller d'État chargé d'accompagner PSL dans la rédaction de son règlement intérieur. Le groupe comprend également dix élus du conseil d'administration de PSL, dont deux étudiants, ainsi que deux représentants des personnels par établissement. Les personnes souhaitant participer au groupe de travail sont invitées à se manifester.

François HARTOG suggère de ne pas prendre de décision précipitée et préconise un délai de réflexion.

Laurence CORVELLEC demande que les personnes intéressées se déclarent ultérieurement par courriel.

3. Désignation du représentant de l'ENS pour siéger au conseil d'administration de l'ENS Lyon

Marc MÉZARD rappelle qu'il occupait déjà cette fonction lors de la précédente mandature, il présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne M. Marc Mézard comme représentant de l'École normale supérieure pour siéger au conseil d'administration de l'ENS Lyon.

Nombre de votants : 26 Pour : 24 Contre : 0 Abstention(s) : 2

4. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de l'ENS

Laurence CORVELLEC souligne que la délégation de pouvoir soumise au vote est identique à celle proposée en 2015 à l'exception d'un article qui prévoit que : « *Le conseil d'administration délègue au directeur le pouvoir d'octroyer les subventions d'un montant inférieur ou égal à 2.000 euros aux associations liées aux activités d'enseignement et de recherche de l'ENS* » [article 7]. Il s'agit d'une mesure destinée à faciliter la gestion courante.

Jean-Louis HALPÉRIN constate que l'article 1 autorise le directeur de l'École à engager toute action en justice et à porter plainte. Il comprend l'utilité de cette mesure mais estime que la consultation électronique du conseil d'administration constituerait une alternative.

Laurence CORVELLEC rappelle que quatre conseils par an se réunissent or, certaines actions en justice sont gérées dans des délais contraints. Pour autant, elle entend bien la suggestion qui consisterait à établir une procédure électronique de consultation du conseil. C'est une réflexion qu'il faudra conduire de manière plus générale afin de déterminer si le conseil peut être amené à se prononcer électroniquement sur certains dossiers.

Raphaël GLASER s'étonne de la rédaction de l'article 3 qui donne au directeur le pouvoir d'arrêter les règles relatives aux examens, notamment les modalités de contrôle des connaissances. Ces décisions relèveraient selon lui des enseignants de sorte que la compétence du directeur ne serait pas justifiée. Il ne lui semble pas normal non plus que le conseil d'administration ne soit pas consulté avant la signature des conventions mais simplement informé postérieurement. Il rappelle enfin la

critique déjà formulée concernant la politique d'acceptation des dons votée au conseil d'administration du mois de mars 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de l'ENS.

Nombre de votants : 26 Pour : 21 Contre : 3 Abstention(s) : 2

VII. Informations

1. Restauration sur le site de Jourdan

Laurence CORVELLEC rappelle que l'installation d'une nouvelle cafétéria dans le nouveau bâtiment Oïkos est envisagée. L'ancien restaurant du site de Jourdan, fermé pour travaux en 2013, n'a pas encore été réinstallé. Le restaurant situé dans le bâtiment Potos sera par ailleurs réhabilité avec le CROUS en 2019-2020 pour disposer d'un service de restauration collective à compter de la rentrée 2020 sur cette partie du campus. Dans l'intervalle, il a été demandé au CROUS de trouver une solution transitoire pour les personnels et les étudiants : une cafétéria sera installée en attendant le réaménagement définitif. Le personnel conserve la possibilité de déjeuner au restaurant de la CIUP en attendant et l'actuelle cafétéria d'Ulm sera aussi réaménagée pour optimiser l'espace disponible d'ici la rentrée.

2. Lettre de mission autour de la diversité sociale

Marc MÉZARD précise que la lettre de mission autour de la diversité sociale résulte d'un long processus de réflexion. Elle fait suite à un engagement du Président de la République pour une réforme profonde du mode de recrutement dans la haute fonction publique. La lettre invite les établissements à augmenter le recrutement des étudiants issus de milieux moins favorisés et suggère une coopération avec les autres Écoles normales pour élaborer une stratégie. L'ENS est ouverte, bien entendu, à penser un cadre commun de réflexion mais les actions pourraient se décliner différemment selon l'établissement concerné. La lettre invite l'ENS à interagir avec d'autres grandes écoles (École polytechnique, HEC Paris, ESSEC,...) et les conférences (CPU, CGE,...). Un point d'étape interviendra mi-juillet pour voir les travaux aboutir au mois de septembre.

Marc MÉZARD souligne qu'une enquête menée auprès des élèves et étudiants de l'École s'appuie essentiellement sur le taux de boursiers et la catégorie socioprofessionnelle des parents, deux indicateurs qui rendent imparfaitement compte de la réalité sociale des promotions. Les boursiers représentent 20 % de l'effectif global des normaliens sur la période 2015-2018. Les boursiers représentent 17 % des usagers recrutés comme normaliens élèves, et 25 % des usagers recrutés comme normaliens étudiants. Le concours étudiant permet donc de diversifier les profils normaliens. 83 % des parents des élèves et étudiants relèvent de la catégorie CSP+ (87 % parmi les élèves et 76 % parmi les étudiants). La majorité des normaliens élèves vient de grands lycées parisiens (Henri IV, Louis Le Grand). Le premier établissement « pourvoyeur » de normaliens étudiants est l'université Pierre et Marie Curie (SU) suivi par l'université Panthéon-Sorbonne et l'université Paris Diderot. Les effectifs normaliens comportent 60 % d'hommes et 40 % de femmes, mais la présence des femmes baisse à 30 % environ dans les filières scientifiques.

Ce constat permet de tracer plusieurs pistes de réflexion.

Le concours normalien étudiant favorise la diversité sociale mais la réflexion doit désormais porter sur les épreuves du concours car celles proposées actuellement peuvent constituer un obstacle pour certains candidats.

La piste des quotas semble devoir être écartée s'agissant de l'ENS tandis que le dispositif d'attribution de points « boursiers » pourrait, en revanche, être exploré. Les candidats en échec au seuil de l'admissibilité sont souvent boursiers. A titre de comparaison, Sciences Po accueille 28 % de boursiers car son recrutement se réalise dès l'obtention du baccalauréat, ce qui n'est pas le cas de l'École où l'intégration se fait à Bac + 3.

Marc MÉZARD ajoute que le dispositif CPES pourrait constituer un outil pour attirer les étudiants issus de milieux moins favorisés. Il suppose toutefois d'améliorer la détection et l'accompagnement des candidats.

L'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles est certes assez centrale mais elle ne relève pas de l'ENS. L'École pourrait être associée aux CPGE si celles-ci mettaient en place un accompagnement mieux adapté aux usagers concernés sachant que de nombreux normaliens sont déjà engagés actuellement dans des plans de formation et de tutorat.

Marc MÉZARD ajoute que l'accompagnement financier devra également être examiné. Les étudiants de la Sélection internationale reçoivent une bourse de 1.000 euros mensuels pendant 3 ans : élargir cette mesure à tous les boursiers nécessite d'investir 1,3 million d'euros supplémentaires, un budget encore accru par le nombre plus important de boursiers. Une solution consisterait à nouer des partenariats. La fondation Francis Bouygues finance 100 bourses par an par exemple.

Jean-Hubert GRASSET dit que le concours destiné au recrutement des normaliens étudiants ne représente pas une piste de réflexion qui fait consensus parmi nombre d'élèves qui s'inquiètent d'une possible convergence des sélections d'entrée. Il constate par ailleurs que le nombre de boursiers, la catégorie socioprofessionnelle des parents ou encore, le lieu de réalisation des études secondaires sont finalement assez proches entre élèves et étudiants. On ne peut donc pas conclure que le développement de voies de recrutement parallèles au concours classique permettrait d'accroître significativement la diversité sociale. Le calendrier proposé semble assez contraint. En tout état de cause, des représentants des élèves doivent être associés à la réflexion.

Jean-Yves MÉRINDOL dit que l'excellence ne doit pas écarter la démocratisation et qu'il faut réfléchir à la diversité sociale à l'ENS même si toutes les réponses ne sont pas consensuelles.

Xavier LAZARUS estime que le principal obstacle au suivi des études supérieures à Paris réside davantage dans le coût du logement que dans celui des frais de scolarité. Il serait par conséquent pertinent d'envisager d'investir dans le patrimoine immobilier qui, à long terme, permettrait de proposer des logements à Paris à moindre coût.

Pauline GALY explique que dans une situation où l'État refusait de donner une bourse à tous les étudiants, les élèves issus de classes moyennes dont les parents refusent de payer des études sont fortement défavorisés. Ainsi, un concours républicain juste et égal pour tous comme celui de l'ENS avec à la clef une "bourse au mérite", indépendante du statut des parents, est actuellement le seul moyen de sauver ces élèves. Elle regrette les possibilités évoquées de modification de ce concours, notamment les quotas, qui vont le « biaiser », niveler le recrutement vers le bas et empêcher les élèves méritants, quel que soit leur milieu social d'origine, d'accéder à l'ENS.

Marc MÉZARD propose de reprendre cette discussion lors du conseil d'administration le 18 octobre prochain. M. MÉZARD est favorable à la réunion d'un groupe de discussion composé de membres du conseil d'administration et du conseil scientifique pour approfondir les pistes qu'il proposera au ministère.

VIII. Question(s) diverse(s)

En l'absence de question diverses, **François HARTOG** remercie l'ensemble des participants puis lève la séance.

La séance est levée à 13 heures 45.